

Objet : INFORMATION Rentrée 2022 / demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022/2023 (1^{er} juin 2022)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est déjà scolarisé au Lycée Saint Vincent de Paul durant l'année scolaire actuelle 2021/2022, nous vous invitons à lire ce courrier concernant l'accès à la bourse nationale de Lycée.

Boursier en 2021/2022, y a-t-il des démarches à faire pour la rentrée 2022 ?

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022	ANNEE SCOLAIRE 2022/2023	= DEMARCHE ?
3 ^{ème} Prépa-Métiers *	CAP ou BAC GT ou BAC PRO	Dossier de révision de ressources 2022-2023
1 ^{ère} CAP	2 ^{ème} CAP	Pas de démarche
2 ^{ème} CAP *	MCAD ou BAC PRO	Dossier de révision de ressources 2022/2023
Sde BAC PRO	1 ^{ère} BAC PRO	Pas de démarche
1 ^{ère} BAC PRO	Tle BAC PRO	Pas de démarche
Sde GT	1 ^{ère}	Pas de démarche
1 ^{ère}	Tle	Pas de démarche
Réorientation Sde GT, 1 ^{ère} ou Tle Filière BAC Générale ou Technologique *	Filières sde, 1 ^{ère} ou Tle BAC PRO	Dossier de révision de ressources 2022/2023

* Boursier (Gr2 : redoublants, réorientés) : un dossier « rose » de révision de ressources 2022/2023 est à retirer auprès de Mme WARGNIER au bureau de la Direction, et à reporter, au plus tard, pour le 24 juin 2022. A défaut la bourse pourrait être supprimée en septembre prochain.

Non boursier en 2021/2022 et souhaitant connaître son éligibilité pour la rentrée 2022 :

En quelques clics depuis le site du Lycée Saint Vincent de Paul

<https://www.saintvincentdepaul-beauvais.fr/>



Nous vous invitons à vérifier votre éligibilité grâce au simulateur de bourse ** permettant de déterminer si votre enfant peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022.



Simulateur de bourse au lycée en ligne 2022 2023

** Pour une orientation en 3ème Prépa-Métiers, choisir la formation suivie "2nde générale et technologique"

Si vous êtes éligible, remplir une demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 + annexe 1 (PJ) ou téléchargeable depuis le site et redonner le dossier complet signé avant le 24 juin pour un élève déjà scolarisé actuellement au Lycée Saint Vincent de Paul. Ne pas oublier de joindre obligatoirement les documents demandés (cf page 2 du cerfa).

Si votre situation familiale a évolué depuis le 1^{er} janvier 2022 (divorce ou séparation attestée, décès, changement de résidence de l'enfant), vous en fournirez les justificatifs (si ces justificatifs ne sont pas encore en votre possession, faire un courrier vous engageant à les fournir sitôt en votre possession)



Documents à télécharger :

Formulaire de demande de bourse de Lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023 + annexe 1 "attestation sur l'honneur"

Le retour d'un dossier de bourse complet = un accusé réception du Lycée.

Pour Info. : les dossiers sont instruits dès la rentrée 2022, par conséquent les notifications d'attribution ou les notifications de refus seront transmises qu'à partir de mi-septembre.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Cordialement.

Mme S LEGRAND
Chef d'établissement

Mme O WARGNIER
Adjointe de direction
(Réf. Dossier de bourse)